

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
- - -  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET :** Parc Départemental de Pichauris - Avenant n° 1 à la convention de droit de chasser avec la Société de chasse de Cadolive

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de droit de chasser sur le Parc départemental de Pichauris avec la Société de Chasse de Cadolive ; dont le projet est joint au rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant et tout document afférent.

A l'unanimité

**ADOpte**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**